-REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 AVRIL 2022 -COMPTE-RENDU

Le mardi 19 avril 2022, le Conseil syndical s'est réuni au Centre Culturel de Rencontres, à Saint-Vulbas. 43 délégués étaient présents. Madame Valérie POMMAZ a été élue secrétaire de séance.

Sont présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)

Catherine FRANGIONE, représentante de Balan Jean-Gérard MAURICE, représentant de Béligneux Andrée RACCURT, Maire de Bressolles Bernard LAVIRE, représentant de Bressolles Philippe POIRSON, représentant de Pizay Sylvie OBADIA, représentante de Sainte-Croix

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

Joël AUBERNON, représentant de Beynost Jean-Pierre GAITET, Maire de Miribel Christine FRANCOIS, représentante de Neyron Evelyne GUILLET, représentante de St-Maurice-de-Beynost Valérie POMMAZ, Maire de Thil Xavier DELOCHE. Maire de Tramoves

COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

Jacqueline PIPERINI, représentante de Challes-la-montagne Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Myriam FANGET, représentante de Neuville-sur-Ain Denis VIAL, représentant de Pont d'Ain Cyrille DUMOULIN, représentant de St-Alban

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey
Philippe DEYGOUT, représentant de l'Abergement-de-Varey
Daniel FABRE, Maire d'Ambérieu-en-Bugey
Hélène BROUSSE, représentante d'Ambutrix
Lionel MANOS, Maire d'Arandas
Céline AGUERSIF, représentante de Bénonces
Daniel MARTIN, Maire de Blyes
Patrice FREY, représentant de Bourg Saint Christophe
Serge MERLE, représentant de Briord
Denis SQUICHON représentant de Charnoz-sur-Ain

Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres Gérard BROCHIER, Maire de Faramans Alexandre NANCHI, représentant de Lagnieu

Emmanuel GINET, Maire de Lhuis Danielle BERRODIER, représentante de Loyettes Jean MARCELLI, Maire de Marchamp Jean-Alex PELLETIER, représentant de Meximieux Guy CAGNIN, représentant de St-Denis-en-Bugey Jehan-Benoît CHAMPAULT, représentante de Saint-Eloi Béatrice DALMAZ, Maire de Saint-Jean-de-Niost Nathalie FOUGERAY, représentante de Sault-Brénaz

Véronique CORNA, représentante de Sault-Brénaz Jean-Michel MASSON, représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans

Eliane NAMBOTIN, représentante de Saint-Maurice-de-Rémens Gilbert BOUCHON, Maire de St-Rambert-en-Bugey Pascal VETTARD, représentant de Seillonnaz

Thierry LADREYT, représentante de Serrières-de-Briord Morgan CORNEFERT, représentant de Souclin Benoît GIARDINELLI, représentant de Souclin

Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Maire de Vaux-en-Bugey

Sont excusés :

<u>CC Plaine de l'Ain</u>: Mesdames GARIBIAN, BEAU-GUYAT, BOTTEX et VIGNOLLET, Messieurs DUSSARRAT, DELOFFRE, BONETTI, BONIN, BRUNET, D'ANDREA, de BOISSIEU, MARTIN, REYMOND-BABOLAT, VERNAY, CELLARD, POIZAT et RAMEL.

<u>CC de la Côtière à Montluel</u> : Messieurs GUILLOT-VIGNOT, TAILLANDIER et PIOT, <u>CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon</u> : Madame GABASIO et Monsieur BELY.

CC Miribel et Plateau : Messieurs LARIVE et MONNIN

Monsieur Alexandre NANCHI remercie l'ensemble des membres présents, désigne la secrétaire de séance, fait valider le compte-rendu du conseil syndical du 9 février 2022, puis rappelle l'ordre du jour de la séance :

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Le rapport d'activités 2021 est présenté par le président qui précise que celui-ci a été transmis avec la convocation aux membres du conseil syndical qui ont donc déjà pu en prendre connaissance. Aucune question n'étant posée, il est donné acte du rapport d'activité 2021.

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA MODIFICATION ET APPROBATION DU CONTENU DE LA MODIFICATION DU SCOT

Le président souhaite rappeler quelques éléments contextuels et de calendrier concernant la procédure de modification du SCoT en cours avant de céder la parole à Véronique BISSON du cabinet E.A.U.

Depuis la prescription par arrêté du 22 juin 2021 de cette modification n°1 du SCoT, la procédure se poursuit selon le calendrier initialement prévu.

Un document projet a, dans un premier temps, été élaboré pour servir de base de travail et de discussion dans le cadre de la concertation avec l'ensemble des acteurs et des citoyens du territoire.

Une concertation publique préalable a été organisée pendant 3 mois entre le 26 novembre 2021 et le 26 février 2022 conformément aux dispositions de la délibération du 22 juin 2021.

Au cours de celle-ci qui s'est voulue la plus ouverte et la plus transparente possible, chacun a pu s'exprimer sur les objectifs et le contenu envisagé de cette modification.

Le président précise cependant que 12 contributions écrites ont été envoyées au syndicat mixte BUCOPA.

Il demande alors à madame Véronique BISSON de présenter de manière exhaustive le bilan de la concertation publique préalable.

A l'issue de cette présentation, le président soumet à l'assemblée la première délibération qui approuve le bilan de la concertation préalable.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VALIDATION DU CONTENU DU PROIET DE MODIFICATION DU SCOT

Le président propose alors à l'assemblée de parcourir, à l'aide du document qui a été transmis aux membres du conseil syndical, l'ensemble des modifications proposées.

Véronique BISSON reprend alors l'ensemble des modifications proposées en distinguant celles issues du premier document soumis à la concertation et celles qui ont été ajoutées en prenant les différentes contributions recues.

Daniel FABRE souhaite avoir des précisions sur la réorganisation des hectares attribués à la commune d'Ambérieu-en-Bugey, pour ces futurs projets. En effet, il constate que dans le cadre de la modification M19 proposée n'apparaissent plus sur la carte page 18 du document la localisation du développement économique et commercial à l'ouest de la RD 1075.

Véronique BISSON précise en effet que la modification du SCoT propose une nouvelle approche de l'encadrement par le SCoT, des capacités de développement du foncier économique.

Il s'agit de permettre aux communautés de communes de mieux gérer leur offre économique dans une enveloppe globale, de manière à faciliter l'opérationnalité des projets dans le cadre des orientations de la stratégie générale d'aménagement définie dans le SCoT.

A cette fin, le fléchage des extensions des parcs grands flux sera supprimé.

Seuls sont mentionnés en hachuré, les projets réalisés depuis l'approbation du SCoT et qui constituent une consommation d'espace puisque prévus comme tels par le SCoT lors de l'approbation.

La capacité foncière des collectivités sera encadrée par :

Les surfaces maximales allouées par CC dans le tableau final récapitulatif à la fin de l'orientation

- L'enveloppe urbaine 2017 inchangée qui constitue la base pour la consommation d'espace
- Les objectifs et les prescriptions écrites et cartographiées concernent des objectifs qualitatifs pour le mode d'aménagement.

Le président précise que le contenu de la proposition de la modification présentée aujourd'hui sera définitivement approuvée par le conseil syndical en fin d'année et soumis préalablement à l'avis des personnes publiques associées et à enquête publique.

Il est fait un point sur la suite du déroulement de la procédure de modification n°1 du SCoT BUCOPA. Les Personnes publiques associées seront destinataires de ce projet avant la fin du mois mai et auront 3 mois pour émettre d'éventuelles observations. Une enquête publique sera organisée courant septembre 2022. Il précise qu'Olivier PREMILLIEU a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal administratif de Lyon. A la fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un compte-rendu dans lequel seront retranscrits les échanges avec le public lors de cette enquête.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

PRESENTATION DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE AVEC LE CAUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE

Présentation des 3 nouvelles fiches conseils thématiques qui complèteront les cahiers de recommandations architecturales et paysagères :

Olivier PREMILLIEU rappelle que ces trois fiches thématiques ont vocation à compléter les cahiers de recommandations architecturales et paysagères sur des sujets thématiques qui ont été validés préalablement en Bureau.

Les thèmes retenus sont :

- Principes d'intégration des systèmes de production d'énergies renouvelables au bâti,
- Optimisation du foncier à l'intérieur des enveloppes urbaines,

- Traitement des lisières urbaines et périurbaines.

Il est rappelé que ces thèmes ont été privilégiés au regard de leur caractère transversal à l'ensemble du territoire et aux enjeux fondamentaux et actuels qu'ils traitent.

Il insiste sur le fait que ces fiches s'adressent aux élus dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et de l'instruction des autorisations d'urbanisme, mais aussi aux pétitionnaires dans le cadre de la définition de leurs projets. A ce titre, il ne faudra pas hésiter à les mettre à disposition des habitants et à les diffuser massivement dans les communes.

Agathe MERIAUX les présente de manière exhaustive et explique comment elles ont été élaborées en collaboration avec Olivier PREMILLIEU, mais aussi avec d'autres partenaires tels que l'ALEC 01 concernant la fiche consacrée à l'intégration de dispositifs d'énergies renouvelables.

Olivier PREMILLIEU précise qu'elles sont d'ores et déjà téléchargeables sur le site internet du BUCOPA via le lien suivant : http://www.bucopa.fr/le-scot-en-pratique/les-cahiers-de-recommandations/

Pour illustrer de manière concrète la problématique de la densification urbaine et de la division parcellaire à l'intérieur des enveloppes urbaines une intervention via une visio-conférence avec Thomas HANSS, co-fondateur du bureau d'études Villes-Vivantes spécialisé dans la densification et l'optimisation des enveloppes urbaines est proposée à l'assemblée.

Sur ce même thème est ensuite projeté un film réalisé par le CAUE de l'Isère qui explicite les enjeux et les solutions à élaborer collectivement pour répondre à cette problématique dont les élus partagent unanimement la difficulté à appréhender dans un contexte de fortes tensions sur le marché foncier.

Enfin, Thomas HANSS, salarié de Villes-Vivantes présente à l'assemblée, en visioconférence, l'expérimentation de la mise en œuvre d'une trajectoire ZAN habitat faite dans la ville de Périgueux.

A la fin de cette présentation, des échanges ont lieu avec les élus.

Valérie POMMAZ souhaite savoir comment organiser et maîtriser le processus de densification à l'œuvre sur sa commune de manière croissante alors que les accès et les réseaux ne sont pas dimensionnés pour cet afflux de nouvelle population. Thomas HANSS répond que le règlement du PLU doit apporter des solutions règlementaires qui existent dans le code de l'urbanisme pour maîtriser et organiser la densification.

Une approche qualitative et au cas par cas permet par ailleurs d'apporter une plus-value par un travail fin de modélisation d'intégration des nouvelles constructions dans un quartier urbanisé. Dans ce cas, une expertise d'urbanistes spécialisés est un atout et un appui précieux pour les élus : c'est le cœur de métier de Villes-Vivantes.

Françoise VEYSSET-RABILLOUD évoque le problème des stationnements denses dans son village et souhaite savoir comment aborder la question. Thomas HANSS répond qu'il faut aux communes une planification en amont des projets. Lorène JOCTEUR rajoute qu'il faut un accompagnement des communes par le CAUE qui peut apporter au cas par cas des propositions.

Xavier DELOCHE trouve le concept et la proposition d'accompagnement des communes très intéressant mais se pose la question du financement de ce type de prestation par les collectivités. En effet les communes compétentes en matière d'urbanisme ont des moyens limités. Thomas HANSS indique que dans l'exemple présenté à Périgueux, il s'agit de financement public, c'est la collectivité qui finance la totalité du projet.

Olivier PREMILLIEU précise que dans le cadre de la convention de partenariat avec le CAUE, l'objectif est de proposer ce type de prestations aux collectivités qui le souhaitent.

Au travers par exemple des permanences que l'on souhaite pérenniser auprès des services ADS mais aussi de manière plus directe avec les communes à l'instar de ce que l'on expérimente actuellement avec la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

Jean-Gérard MAURICE voudrait savoir, en cas de densification, comment résoudre les systèmes incendies et secours. Thomas HANSS répond que les projets sont de toute façon soumis aux règles qui s'appliquent en matière de secours et incendies et que le SDIS est contacté et associé dans ces cas-là.

Hélène BROUSSE questionne sur l'installation des pompes à chaleur au cœur des villages. Lorène JOCTEUR répond qu'il est possible de les installer, afin qu'elles soient le plus cachées possible, sous les toitures ou au pied des façades.

En conclusion, le président précise qu'une journée de formation avec le CAUE sera organisée le 20 mai prochain sur ce thème. En effet, au regard du contexte législatif en forte évolution actuellement, il est important d'amorcer ces réflexions dès

aujourd'hui et apporter aux élus et techniciens du territoire de la connaissance et des outils techniques et juridiques pour appréhender ces questions qui sont dorénavant centrales en matière d'aménagement et d'urbanisme. Le président rappelle qu'Olivier PREMILLIEU continuera sa veille législative afin d'informer les élus les évolutions en cours.

La séance est levée à 21h00.